

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 04287

Numéro SIREN : 794 755 041

Nom ou dénomination : A B C G

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/011159

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/011159**
n°de gestion : **2013B04287**
n°SIREN : **794 755 041 RCS Lyon**

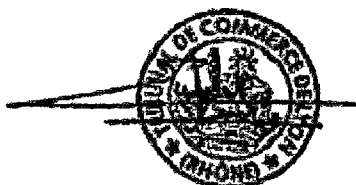
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 03/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A B C G - Société par actions simplifiée
27 quai Romain Rolland 69005 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/10/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

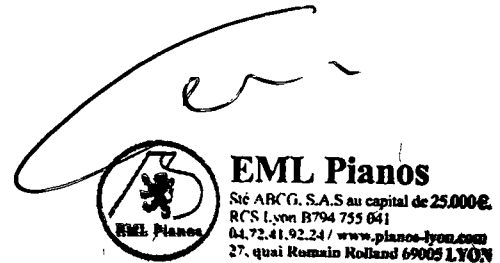
Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5235972

M159

Certifier conforme



Comptes annuels

Bilan
Compte de Résultat
Annexe



● easy compta

Attestation

Etat exprimé en euros

Dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** de l'entreprise

**SAS A B C G,
EML PIANOS
69005 LYON**

pour l'exercice du **01/11/2017** au **31/10/2018**,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	736 719 euros
Chiffre d'affaires :	1 594 367 euros
Résultat net comptable :	82 806 euros

Pour **EasyCompta**

Fait à **Lyon**

Le **27/12/2018**



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/10/2018			31/10/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	186 121		186 121	186 121
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	34 861	26 067	8 794	8 507
	Autres immobilisations corporelles	50 796	12 000	38 796	17 349
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	8 562		8 562	8 562
TOTAL (II)		280 340	38 067	242 273	220 539
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	413 787	67 065	346 722	306 561
	Avances et Acomptes versés sur commandes				13 224
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	87 199		87 199	57 695
	Autres créances	10 351		10 351	62 729
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	38 410		38 410	51 347
	Charges constatées d'avance	11 764		11 764	37 547
	TOTAL (III)	561 510	67 065	494 446	529 102
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		841 850	105 131	736 719	749 640

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

8 562

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/10/2018

31/10/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	25 000	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 500	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	254 463	190 231
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	82 806	64 232
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	364 770	281 963
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		187
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	156 074	169 857
	Emprunts et dettes financières divers	486	486
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 295
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 215	185 884
	Dettes fiscales et sociales	89 184	108 538
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	16 800	431
	Produits constatés d'avance (1)	22 190	
	Total des dettes	371 949	467 677
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	736 719	749 640
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	82 806,41	64 232,25
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	305 689	465 382
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/10/2018

31/10/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 480 173	14 600	1 494 773	1 391 815
	Production vendue (Biens)			—	
	Production vendue (Services et Travaux)	98 694	900	99 594	81 071
	Montant net du chiffre d'affaires	1 578 867	15 500	1 594 367	1 472 885
	Production stockée				
	Production immobilisée			11 023	
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			67 721	2 927
	Autres produits			2 189	3
	Total des produits d'exploitation (1)			1 675 301	1 475 815
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			1 015 191	797 103
	Variation de stock			(40 505)	99 025
	Achats de matières et autres approvisionnements			6 227	4 170
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			220 780	182 374
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 211	6 647
	Salaires et traitements			208 811	213 036
	Charges sociales du personnel			82 447	87 288
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			12 373	11 060
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			67 065	5 373
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			4 353	7
	Total des charges d'exploitation (2)			1 583 953	1 406 084
RESULTAT D'EXPLOITATION				91 348	69 731

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/10/2018

31/10/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		91 348	69 731
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	5 630	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		5 630	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	3 400	4 208
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		3 400	4 208
RESULTAT FINANCIER		2 229	(4 208)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		93 577	65 522
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	7 177	
	Sur opérations en capital	15 527	9 683
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	22 705	9 683
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	3 600	45
	Sur opérations en capital	4 198	729
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	7 798	774
RESULTAT EXCEPTIONNEL		14 907	8 909
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		25 678	10 199
TOTAL DES PRODUITS		1 703 636	1 485 498
TOTAL DES CHARGES		1 620 829	1 421 266
RESULTAT DE L'EXERCICE		82 806	64 232

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/11/2017 31/10/2018	12 mois	01/11/2016 31/10/2017	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		242 273,13	32,89	220 538,54	29,82	21 734,59	9,86
Fonds Commercial		186 121,00	25,26	186 121,00	24,83		
207000	FONDS COMMERCIAL	186 121,00	25,26	186 121,00	24,83		
Installations techniques, matériel et outillage		8 793,88	1,19	8 506,51	1,13	287,37	3,38
215400	PIANOS EN LOCATION	29 870,97	4,05	30 471,81	4,06	(600,84)	-1,97
215410	MATÉRIEL INDUSTRIEL	4 990,00	0,68	4 990,00	0,67		
281540	AMORT. PIANOS EN LOCATION	(21 077,09)	-2,86	(26 955,30)	-3,60	5 878,21	21,81
281541	AMORT. MAT INDUSTRIEL	(4 990,00)	-0,68			(4 990,00)	
Autres immobilisations corporelles		38 796,01	5,27	17 348,79	2,31	21 447,22	123,62
218100	INSTALLATION ET AGENCEMENT	22 495,99	3,05	16 897,43	2,25	5 598,56	33,13
218200	MATÉRIEL DE TRANSPORT	24 608,59	3,34	21 475,00	2,86	3 133,59	14,59
218300	MAT DE BUREAU - INFORMATIQUE	3 260,93	0,44	4 925,92	0,66	(1 664,99)	-33,80
218400	MOBILIER	430,00	0,06	430,00	0,06		
281810	AMORT. AGENCEMENTS ET TRAVAUX	(6 450,84)	-0,88	(5 211,97)	-0,70	(1 238,87)	-23,77
281820	AMORT. MATÉRIEL DE TRANSPORT	(2 886,04)	-0,39	(17 900,00)	-2,39	15 013,96	83,88
281830	AMORT. MAT BUREAU ET INFO	(2 232,62)	-0,30	(2 837,59)	-0,38	604,97	21,32
281840	AMORT. MOBILIER	(430,00)	-0,06	(430,00)	-0,06		
Autres immobilisations financières		8 562,24	1,16	8 562,24	1,14		
275000	DEPOTS ET CAUTIONS VERSES	8 562,24	1,16	8 562,24	1,14		
TOTAL III - Actif Circulant NET		494 445,78	67,11	529 101,74	70,58	(34 655,96)	-6,55
Marchandises		346 722,21	47,06	306 561,18	40,89	40 161,03	13,10
371000	STOCKS MARCHANDISES	413 786,86	56,17	373 282,34	49,79	40 504,52	10,85
397100	PROV DEPREC STOCK	(67 064,65)	-9,10	(66 721,16)	-8,90	(343,49)	-0,51
Avances & acomptes versés sur commandes				13 223,57	1,76	(13 223,57)	-100,00
409100	FOURNISSEURS ACOMPTES			13 223,57	1,76	(13 223,57)	-100,00
Créances clients et comptes rattachés		87 199,00	11,84	57 694,80	7,70	29 504,20	51,14
041D	Collectif clients débiteurs	87 199,00	11,84	57 694,80	7,70	29 504,20	51,14
Autres créances		10 350,96	1,41	62 728,93	8,37	(52 377,97)	-83,50
437200	RETRAITE APICIL	286,90	0,04			286,90	
437600	TICKETS RESTAURANTS	1 335,00	0,18	4 218,60	0,56	(2 883,60)	-68,35
444000	ETAT, IMPOTS SUR LES BENEFICES			27 429,00	3,66	(27 429,00)	-100,00
445200	TVA DUE INT RACOMMUNAUTAIRE			23 077,80	3,08	(23 077,80)	-100,00
445710	TVA COLLECTEE 20%	311,66	0,04			311,66	
445860	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES			144,58	0,02	(144,58)	-100,00
445879	TVA / AVOIR A ETABLIR			71,84	0,01	(71,84)	-100,00
448700	PRODUITS A RECEVOIR	5 658,00	0,77	7 376,00	0,98	(1 718,00)	-23,29
448710	AIDE EMBAUCHE			411,11	0,05	(411,11)	-100,00
467100	ESPACE MUSIQUE LOCATION	2 759,40	0,37			2 759,40	
Disponibilités		38 409,53	5,21	51 346,56	6,85	(12 937,03)	-25,20
512100	CREDIT AGRICOLE	27 663,08	3,75	44 412,21	5,92	(16 749,13)	-37,71
512200	LYONNAISE BANQUE CIC	2 390,02	0,32	411,72	0,05	1 978,30	480,50
512300	PAYPAL	1 877,40	0,25	3 132,69	0,42	(1 255,29)	-40,07
531000	CAISSE	6 479,03	0,88	3 389,94	0,45	3 089,09	91,13
Charges constatées d'avance		11 764,08	1,60	37 546,70	5,01	(25 782,62)	-68,67
486000	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	11 764,08	1,60	37 546,70	5,01	(25 782,62)	-68,67

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/11/2017	12	01/11/2016	12	Variations	%
	31/10/2018	mois	31/10/2017	mois		
TOTAL DU BILAN ACTIF	736 718,91	100,00	749 640,28	100,00	(12 921,37)	-1,72

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/11/2017 31/10/2018	12 mois	01/11/2016 31/10/2017	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		364 769,67	49,51	281 963,26	37,61	82 806,41	29,37
Capital Social ou individuel		25 000,00	3,39	25 000,00	3,33		
101300	CAPITAL	25 000,00	3,39	25 000,00	3,33		
Réserve légale		2 500,00	0,34	2 500,00	0,33		
106110	RESERVE LEGALE	2 500,00	0,34	2 500,00	0,33		
Autres réserves		254 463,26	34,54	190 231,01	25,38	64 232,25	33,77
106800	AUTRES RESERVES	254 463,26	34,54	190 231,01	25,38	64 232,25	33,77
Résultat de l'exercice		82 806,41	11,24	64 232,25	8,57	18 574,16	28,92
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		371 949,24	50,49	467 677,02	62,39	(95 727,78)	-20,47
Emprunts obligataires convertibles				186,58	0,02	(186,58)	-100,00
168810	INTERETS COURUS			186,58	0,02	(186,58)	-100,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		156 074,45	21,19	169 856,95	22,66	(13 782,50)	-8,11
164110	EMPRUNT CA 167 K€	61 177,74	8,30	94 856,95	12,65	(33 679,21)	-35,51
164120	EMPRUNT CIC 21 K€	19 896,71	2,70			19 896,71	
164130	EMPRUNT CA 1945017	50 000,00	6,79	50 000,00	6,67		
164190	SOFINCO	25 000,00	3,39	25 000,00	3,33		
Emprunts et dettes financières divers		486,38	0,07	486,38	0,06		
455100	C/C ANTHONY GERMAIN	486,38	0,07	486,38	0,06		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				2 295,00	0,31	(2 295,00)	-100,00
419100	CLIENTS ACOMPTÉ RECU			2 295,00	0,31	(2 295,00)	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		87 214,55	11,84	185 883,57	24,80	(98 669,02)	-53,08
040C	Collectif fournisseurs créditeurs	87 214,55	11,84			87 214,55	
401000	FOURNISSEURS			178 645,51	23,83	(178 645,51)	-100,00
401IMMO	IMMO A REPARTIR FR SIM			6 367,36	0,85	(6 367,36)	-100,00
408100	FOURN. FACTURES NON PARVENUES			870,70	0,12	(870,70)	-100,00
Dettes fiscales et sociales		89 183,86	12,11	108 537,54	14,48	(19 353,68)	-17,83
421000	PERSONNEL, REMUNERATIONS DUES	10 432,07	1,42	10 017,35	1,34	414,72	4,14
428200	CONGES PAYES	3 777,89	0,51	8 271,58	1,10	(4 493,69)	-54,33
428600	PRIMES DE BILAN	34 000,00	4,62	21 500,00	2,87	12 500,00	58,14
431000	URSSAF	5 699,71	0,77	6 634,00	0,88	(934,29)	-14,08
437100	APICIL ARCIL			1 770,05	0,24	(1 770,05)	-100,00
437200	RETRAITE APICIL			909,71	0,12	(909,71)	-100,00
437300	PREVOYANCE	197,84	0,03			197,84	
437400	MUTUELLE	593,68	0,08	1 950,16	0,26	(1 356,48)	-69,56
437700	APICIL ARCIL 2013	2 488,26	0,34	2 488,26	0,33		
438200	CHARGES SUR CONGES PAYES	1 385,57	0,19	3 381,31	0,45	(1 995,74)	-59,02
438600	ORGANISMES CHARGES A PAYER	13 600,00	1,85	10 610,00	1,42	2 990,00	28,18
444000	ETAT, IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 567,00	0,48			3 567,00	
445510	TVA A DECAISSER	9 870,00	1,34	12 776,00	1,70	(2 906,00)	-22,75
445669	TVA DED / INT RACOMMUNAUTAIRE			23 077,80	3,08	(23 077,80)	-100,00
445710	TVA COLLECTEE 20%			25,38		(25,38)	-100,00
445800	TVA A REGULARISER			1 570,75	0,21	(1 570,75)	-100,00
447000	TAXE APPRENTISSAGE	1 206,22	0,16	1 169,88	0,16	36,34	3,11
447500	FORMATION CONTINUE	975,62	0,13	946,31	0,13	29,31	3,10

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/11/2017 31/10/2018	12 mois	01/11/2016 31/10/2017	12 mois	Variations	%
448600	ETAT CHARGES A PAYER	1 390,00	0,19	1 439,00	0,19	(49,00)	-3,41
Autres dettes		16 800,00	2,28	431,00	0,06	16 369,00	N/S
419800	RRR A ACCORDER			431,00	0,06	(431,00)	-100,00
467000	AUTRES DEBITEURS/CREDITEURS	11 000,00	1,49			11 000,00	
467200	COMPENS DEP/VTES	5 800,00	0,79			5 800,00	
Produits constatés d'avance		22 190,00	3,01			22 190,00	
487000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	22 190,00	3,01			22 190,00	
TOTAL DU BILAN PASSIF		736 718,91	100,00	749 640,28	100,00	(12 921,37)	-1,72

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/11/2017 31/10/2018	12 mois	01/11/2016 31/10/2017	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	1 675 301,19	105,08	1 475 814,91	100,20	199 486,28	13,52
Ventes de marchandises	1 494 773,26	93,75	1 391 814,51	94,50	102 958,75	7,40
Ventes de marchandises FRANCE	1 494 773,26	93,75	1 391 814,51	94,50	102 958,75	7,40
707100 VENTES PIANOS 20%	419 712,08	26,32	470 930,31	31,97	(51 218,23)	-10,88
707110 VENTES PIANOS TTC	291 805,00	18,30	234 216,67	15,90	57 588,33	24,59
707190 VENTES PIANOS EXPORT	8 000,00	0,50	23 100,00	1,57	(15 100,00)	-65,37
707200 VENTES PIANOS NUMERIQUES 20%	411 663,22	25,82	374 772,76	25,44	36 890,46	9,84
707300 VENTES MATERIEL ACCESSOIRES 20%	32 431,95	2,03	33 639,78	2,28	(1 207,83)	-3,59
707400 MARGE PIANOS OCCAS 20%	324 561,01	20,36	255 154,99	17,32	69 406,02	27,20
707490 MARGE PIANOS OCCASION EXPORT	6 600,00	0,41			6 600,00	
Ventes de marchandises EXPORT	14 600,00	0,92			14 600,00	
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	99 593,92	6,25	81 070,75	5,50	18 523,17	22,85
Production vendue Services FRANCE	99 593,92	6,25	81 070,75	5,50	18 523,17	22,85
706000 ACCORDS ET REPARATIONS 20%	26 285,43	1,65	25 225,82	1,71	1 059,61	4,20
706100 COMMISSIONS TVA 20%	7 235,75	0,45	6 218,65	0,42	1 017,10	16,36
706190 COMMISSIONS EXO	2 385,97	0,15	4 816,34	0,33	(2 430,37)	-50,46
708200 PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES 20%	21 616,43	1,36	9 280,83	0,63	12 335,60	132,91
708290 PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES EXP	900,00	0,06			900,00	
708300 LOCATIONS PIANO TVA 20%	41 170,34	2,58	35 529,11	2,41	5 641,23	15,88
Production vendue Services EXPORT	900,00	0,06			900,00	
Montant net du chiffre d'affaires	1 594 367,18	100,00	1 472 885,26	100,00	121 481,92	8,25
Production immobilisée	11 023,46	0,69			11 023,46	
722000 PRODUCTION IMMOBILISEE	11 023,46	0,69			11 023,46	
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges	67 721,16	4,25	2 926,50	0,20	64 794,66	N/S
781730 REPR. PROV. DEPR. STOCKS	66 721,16	4,18			66 721,16	
781740 REPR. PROV. DEP. ACTIFS			203,53	0,01	(203,53)	-100,00
791100 TRANSFERTS DE CHARGES	1 000,00	0,06	2 722,97	0,18	(1 722,97)	-63,28
Autres produits d'exploitation	2 189,39	0,14	3,15		2 186,24	N/S
758000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 189,39	0,14	3,15		2 186,24	N/S
Total des charges d'exploitation	1 583 953,29	99,35	1 406 084,12	95,46	177 869,17	12,65
Achats de marchandises	1 015 191,33	63,67	797 102,94	54,12	218 088,39	27,36
607000 ACHATS PIANOS 20%	193 874,24	12,16	153 392,99	10,41	40 481,25	26,39
607010 ACHATS PIANOS TVA OCCASION	324 570,16	20,36	257 751,32	17,50	66 818,84	25,92
607090 ACHATS PIANOS IMPORT	73 458,09	4,61	151 171,60	10,26	(77 713,51)	-51,41
607110 ACHATS PIANOS NUMERIQUES 20%	220 233,24	13,81	198 939,42	13,51	21 293,82	10,70
607120 ACHATS PIANOS NUMERIQUES UE	134 882,70	8,46			134 882,70	
607200 ACHATS ACCESSOIRES 20%	35 647,59	2,24	31 454,47	2,14	4 193,12	13,33
607210 ACHATS ACCESSOIRES TVA OCCAS.	9 542,98	0,60			9 542,98	
607220 ACHATS ACCESSOIRES UE	19 322,43	1,21			19 322,43	
607290 ACHATS ACCESSOIRES IMPORT	21,90				21,90	
607900 DROIT DE DOUANE	3 638,00	0,23	4 393,14	0,30	(755,14)	-17,19

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/11/2017 31/10/2018	12 mois	01/11/2016 31/10/2017	12 mois	Variations	%
Variation de stocks de marchandises	(40 504,52)	-2,54	99 025,46	6,72	(139 529,98)	-140,90
603700 VARIATION DE STOCK MARCHANDISE	(40 504,52)	-2,54	99 025,46	6,72	(139 529,98)	-140,90
Achats de matières premières et autres appro.	6 226,84	0,39	4 170,21	0,28	2 056,63	49,32
608100 TRANSPORTS	6 226,84	0,39	4 170,21	0,28	2 056,63	49,32
Autres achats et charges externes	220 780,45	13,85	182 374,11	12,38	38 406,34	21,06
604100 ACCORDS ET REPARATIONS FRANCE	34 471,84	2,16	12 850,73	0,87	21 621,11	168,25
604200 ACCORDS ET REPARATIONS UE/CEE	18 013,66	1,13			18 013,66	
606100 ELECTRICITE, EAU, GAZ...	9 465,83	0,59	4 583,35	0,31	4 882,48	106,53
606140 CARBURANTS	6 869,02	0,43	8 008,95	0,54	(1 139,93)	-14,23
606300 PETIT EQUIPEMENTS	4 260,26	0,27	5 493,83	0,37	(1 233,57)	-22,45
606320 PETIT MATERIEL UE	887,60	0,06			887,60	
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 067,06	0,19	2 693,71	0,18	373,35	13,86
606420 FOURNITURES ADM. UE	82,47	0,01			82,47	
611100 SAISIE INFORMATIQUE	1 100,00	0,07	8 760,00	0,59	(7 660,00)	-87,44
612200 CREDIT BAIL PIANO STENWAY	13 784,04	0,86	13 809,41	0,94	(25,37)	-0,18
613200 LOYER QUAI ROMAIN ROLAND	34 554,70	2,17	33 798,17	2,29	756,53	2,24
613210 LOYER DUCHERE	6 000,00	0,38	7 488,48	0,51	(1 488,48)	-19,88
613220 LOYER RUE ST ETIENNE	9 349,57	0,59	10 683,13	0,73	(1 333,56)	-12,48
613500 LOCATIONS DIVERSES	640,00	0,04			640,00	
614000 CHARGES LOCATIVES	3 692,90	0,23	52,77		3 640,13	N/S
615500 ENTRETIEN GENERAL	1 261,12	0,08	284,41	0,02	976,71	343,42
615510 ENTRETIEN MAT. TRANSPORT	7 381,44	0,46	4 046,31	0,27	3 335,13	82,42
616100 ASSURANCES MULTIRISQUES	8 150,98	0,51	7 985,43	0,54	165,55	2,07
616110 ASSURANCES VEHICULES	2 304,30	0,14	1 656,16	0,11	648,14	39,14
616120 ASSURANCES EMPRUNT	54,81				54,81	
622200 COMMISSIONS	9 966,89	0,63	10 087,00	0,68	(120,11)	-1,19
622600 HONORAIRES	8 896,30	0,56	10 305,00	0,70	(1 408,70)	-13,67
622700 FRAIS D'ACTES ET CONTENIEUX	147,72	0,01	119,26	0,01	28,46	23,86
623000 PUBLICITES ET REPEREEMENTS	20 044,03	1,26	18 431,40	1,25	1 612,63	8,75
623020 PUBLICATION CEE (INTRACOM)	30,00				30,00	
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	1 055,40	0,07	452,51	0,03	602,89	133,23
623800 DONS	455,00	0,03	10,00		445,00	N/S
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 329,88	0,21	7 114,82	0,48	(3 784,94)	-53,20
625600 MISSIONS ET RECEPTIONS	2 280,23	0,14	2 515,18	0,17	(234,95)	-9,34
626000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM	2 854,54	0,18	4 292,90	0,29	(1 438,36)	-33,51
627000 FRAIS BANCAIRES	4 139,37	0,26	4 979,68	0,34	(840,31)	-16,87
627500 COMMISSIONS CB	1 726,90	0,11	1 505,67	0,10	221,23	14,69
628100 COTISATIONS	462,59	0,03	365,85	0,02	96,74	26,44
Impôts, taxes & versements assimilés	7 211,10	0,45	6 647,38	0,45	563,72	8,48
631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 387,34	0,09	1 364,26	0,09	23,08	1,69
631300 TAXE FORMATION PRO	1 311,54	0,08	1 103,53	0,07	208,01	18,85
633300 FORMATION CONTINUE	139,80	0,01			139,80	
635110 CVAE ET CFE	3 781,00	0,24	3 865,00	0,26	(84,00)	-2,17
635400 CARTES GRISES	384,76	0,02	314,59	0,02	70,17	22,31
635800 AUTRES DROITS	206,66	0,01			206,66	
Salaires et traitements	208 810,71	13,10	213 036,19	14,46	(4 225,48)	-1,98
641000 REMUNERATION DU PERSONNEL	213 304,40	13,38	207 664,11	14,10	5 640,29	2,72
641200 CONGES PAYES	(4 493,69)	-0,28	4 487,08	0,30	(8 980,77)	-200,15
641350 INDEMNITE LICENCIEMENT			885,00	0,06	(885,00)	-100,00
Charges sociales du personnel	82 446,97	5,17	87 287,87	5,93	(4 840,90)	-5,55
645100 COTISATIONS URSSAF	55 187,02	3,46	59 445,08	4,04	(4 258,06)	-7,16
645200 COTISATIONS MUTUELLE	3 884,80	0,24			3 884,80	
645300 COTISATIONS CAISSES RETRAITES	17 147,74	1,08	17 076,06	1,16	71,68	0,42
645310 AXA PREVISION PATRONALE			1 842,51	0,13	(1 842,51)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/11/2017 31/10/2018	12 mois	01/11/2016 31/10/2017	12 mois	Variations	%
645320	PREV MUT CADRES			4 823,16	0,33	(4 823,16)	-100,00
645500	COTISATIONS PREVOYANCE	2 983,37	0,19			2 983,37	
645800	CHARGES SUR CONGES PAYES	(1 995,74)	-0,13	1 907,72	0,13	(3 903,46)	-204,61
645810	CHARGES SUR PRIMES A PAYER	2 990,00	0,19			2 990,00	
647500	MEDECINE DU TRAVAIL-PHARMACIE	545,46	0,03	1 035,00	0,07	(489,54)	-47,30
647600	TICKETS RESTAURANTS	8 162,64	0,51	9 207,24	0,63	(1 044,60)	-11,35
648000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	424,68	0,03	478,10	0,03	(53,42)	-11,17
649000	CICE	(6 883,00)	-0,43	(8 527,00)	-0,58	1 644,00	19,28
Dotation aux amortissements sur immobilisations		12 373,21	0,78	11 060,41	0,75	1 312,80	11,87
681120	DOT AMORT CORP	12 373,21	0,78	11 060,41	0,75	1 312,80	11,87
Dotations aux provisions sur actif circulant		67 064,65	4,21	5 373,00	0,36	61 691,65	N/S
681730	DOT PROV DEPREC STOCKS	67 064,65	4,21	5 373,00	0,36	61 691,65	N/S
Autres charges de gestion courante		4 352,55	0,27	6,55		4 346,00	N/S
658000	CHARGES DIV. GESTION COURANTE	2 352,55	0,15	6,55		2 346,00	N/S
658999	AUTRES CHARGES NON DEDUCTIBLES	2 000,00	0,13			2 000,00	
Résultat d'exploitation		91 347,90	5,73	69 730,79	4,73	21 617,11	31,00
Total des produits financiers		5 629,86	0,35			5 629,86	
Différences positives de change		5 629,86	0,35			5 629,86	
766000	GAIN DE CHANGE	5 629,86	0,35			5 629,86	
Total des charges financières		3 400,39	0,21	4 208,35	0,29	(807,96)	-19,20
Intérêts et charges assimilées		3 400,39	0,21	4 208,35	0,29	(807,96)	-19,20
661110	INTERETS BILLET			740,47	0,05	(740,47)	-100,00
661160	INTERETS EMPRUNTS	3 400,39	0,21	3 228,78	0,22	171,61	5,32
661620	INTERETS PAYPAL			239,10	0,02	(239,10)	-100,00
Résultat financier		2 229,47	0,14	(4 208,35)	-0,29	6 437,82	152,98
Résultat courant avant impôts		93 577,37	5,87	65 522,44	4,45	28 054,93	42,82
Total des produits exceptionnels		22 704,85	1,42	9 683,09	0,66	13 021,76	134,48
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 177,36	0,45			7 177,36	
772000	PRODUITS EXERCICE ANTERIEUR	7 177,36	0,45			7 177,36	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		15 527,49	0,97	9 683,09	0,66	5 844,40	60,36
775200	PCEAC	15 527,49	0,97	9 683,09	0,66	5 844,40	60,36
Total des charges exceptionnelles		7 797,81	0,49	774,28	0,05	7 023,53	907,10
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		3 600,00	0,23	45,00		3 555,00	N/S
671200	PENALITES, AMENDES	1 022,00	0,06	45,00		977,00	N/S
672000	CHARGES EXCEP / EX ANTERIEURS	2 578,00	0,16			2 578,00	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		4 197,81	0,26	729,28	0,05	3 468,53	475,61
675200	VCEAC CORP	4 197,81	0,26	729,28	0,05	3 468,53	475,61
Résultat exceptionnel		14 907,04	0,93	8 908,81	0,60	5 998,23	67,33

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/11/2017 12		01/11/2016 12		Variations %	
	31/10/2018	mois	31/10/2017	mois		
Impôts sur les bénéfices	25 678,00	1,61	10 199,00	0,69	15 479,00	151,77
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	25 918,00	1,63	14 994,00	1,02	10 924,00	72,86
699100 CREDIT IMPOT APPRENTISSAGE			(667,00)	-0,05	667,00	100,00
699120 REDUCTION IMPOT MECENAT	(240,00)	-0,02	(4 128,00)	-0,28	3 888,00	94,19
Résultat de l'exercice	82 806,41	5,19	64 232,25	4,36	18 574,16	28,92

Annexe

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **736 719** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 703 636** euros
 - un total charges de **1 620 829** euros
 - dégage un résultat de **82 806** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/11/2017**
- finit le **31/10/2018**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS A B C G** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 05/09/2017, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres immobilisés

Lorsqu'ils sont présents au bilan, les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au selon la méthode du premier entrée premier sorti.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution de leur fonds de roulement.

Sur l'année 2017, le montant du CICE s'élève à 8.601 €. Il est de 6 883 € pour l'exercice au 31/10/2018.

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/10/2018
VALEUR D'ORIGINE				63 519		63 519
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			23 820		23 820
	Dotation exercice			12 704		12 704
	TOTAL			36 524		36 524
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			26 468		26 468
	Dotation exercice			13 784		13 784
	TOTAL			40 252		40 252
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			13 784		13 784
	entre 1 et 5 ans			14 986		14 986
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			28 770		28 770
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			635		635
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			635		635
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/10/2018
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	186 121				186 121
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	186 121				186 121

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	35 462	11 023		11 624	34 861
	Instal., agencement, aménagement divers	16 897	6 249		650	22 496
	Matériel de transport	21 475	21 034		17 900	24 609
	Matériel de bureau, mobilier	5 356			1 665	3 691
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 190	38 306		31 839	85 656

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	8 562				8 562
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 562				8 562

TOTAL	273 873	38 306		31 839	280 340
--------------	----------------	---------------	--	---------------	----------------

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/10/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	26 955	6 668	7 556	26 067
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 212	1 889	650	6 451
	Matériel de transport	17 900	2 886	17 900	2 886
	Matériel de bureau, mobilier	3 268	930	1 535	2 663
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		53 335	12 373	27 641	38 067
TOTAL		53 335	12 373	27 641	38 067

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Élément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/10/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	66 721	67 065	66 721	67 065
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	66 721	67 065	66 721	67 065
TOTAL GENERAL		66 721	67 065	66 721	67 065

Dont dotations
et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

67 065

66 721

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/10/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	8 562		8 562
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	87 199	87 199	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 622	1 622	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	312	312	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 658	5 658	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	2 759	2 759	
	Charges constatées d'avances	11 764	11 764	
	TOTAL DES CREANCES	117 876	109 314	8 562
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/10/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	156 074	89 815	66 260	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	87 215	87 215		
	Personnel et comptes rattachés	48 210	48 210		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 965	23 965		
	Impôts sur les bénéfices	3 567	3 567		
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 870	9 870		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 572	3 572		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	486	486		
	Autres dettes	16 800	16 800		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	22 190	22 190		
	TOTAL DES DETTES	371 949	305 689	66 260	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		21 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		34 783			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		486			

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/10/2018

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements de crédit-bail	29 405	
	29 405	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Engagements en pensions, retraite et assimilés	15 612	
	15 612	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	45 017	
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants	7 526	
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

ANNEXE - Élément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/10/2018

Total des Produits à recevoir		5 658
Autres créances <i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	5 658	5 658

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/10/2018

Total des Charges à payer		54 153
Dettes fiscales et sociales		54 153
CONGES PAYES	3 778	
PRIMES DE BILAN	34 000	
CHARGES SUR CONGES PAYES	1 386	
ORGANISMES CHARGES A PAYER	13 600	
ETAT CHARGES A PAYER	1 390	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/10/2018

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

11 764

22 190

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL

11 764

22 190

ANNEXE - Élément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/10/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 500,00	10,0000	25 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 500,00	10,0000	25 000,00

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/11/2017 31/10/2018	12 mois	01/11/2016 31/10/2017	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 605 391	100,00	1 472 885	100,00	132 505	9,00
Ventes de marchandises	1 494 773	100,00	1 391 815	100,00	102 959	7,40
- Achats de marchandises	1 015 191	67,92	797 103	57,27	218 088	27,36
- Variation stocks de marchandises	(40 505)	-2,71	99 025	7,11	(139 530)	-140,9
MARGE COMMERCIALE (a)	520 086	34,79	495 686	35,61	24 400	4,92
Production vendue	99 594	90,03	81 071	100,00	18 523	22,85
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée	11 023	9,97			11 023	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	110 617	100,00	81 071	100,00	29 547	36,45
- Achats stockés approvisionnement	6 227	5,63	4 170	5,14	2 057	49,32
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	52 486	47,45	12 851	15,85	39 635	308,42
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	51 905	46,92	64 050	79,00	(12 145)	-18,96
MARGES (Commerciale + Production)	571 991	35,63	559 736	38,00	12 256	2,19
- Achats non stockés (c)	24 632	1,53	20 780	1,41	3 852	18,54
- Autres charges externes (c)	143 663	8,95	148 744	10,10	(5 081)	-3,42
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	403 697	25,15	390 213	26,49	13 484	3,46
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	2 839	0,18	2 468	0,17	371	15,03
- Autres impôts et taxes	4 372	0,27	4 180	0,28	193	4,61
- Salaires et traitements	208 811	13,01	213 036	14,46	(4 225)	-1,98
- Charges sociales	82 447	5,14	87 288	5,93	(4 841)	-5,55
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	105 228	6,55	83 241	5,65	21 987	26,41
+ Reprises sur amortissements et provisions	66 721	4,16	204	0,01	66 518	N/S
+ Autres produits d'exploitation	2 189	0,14	3		2 186	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation	1 000	0,06	2 723	0,18	(1 723)	-63,28
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	79 438	4,95	16 433	1,12	63 004	383,39
- Autres charges de gestion courante	4 353	0,27	7		4 346	N/S
RESULTAT EXPLOITATION	91 348	5,69	69 731	4,73	21 617	31,00
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	5 630	0,35			5 630	
- Charges financières	3 400	0,21	4 208	0,29	(808)	-19,20
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	93 577	5,83	65 522	4,45	28 055	42,82
Produits exceptionnels	22 705	1,41	9 683	0,66	13 022	134,48
- Charges exceptionnelles	7 798	0,49	774	0,05	7 024	907,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 907	0,93	8 909	0,60	5 998	67,33
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	25 678	1,60	10 199	0,69	15 479	151,77
RESULTAT DE L'EXERCICE	82 806	5,16	64 232	4,36	18 574	28,92

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01112017 et clos le 31102018 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) ☐Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE LYON 5
3 RUE DE LA CHARITE
69239 LYON CEDEX 02

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS A B C G
EML PIANOS
27 QUAI ROMAIN ROLLAND

Identification du destinataire

69005 LYON

Insp. IFU

N° dossier

79475504100017

N° Siret

B ACTIVITE

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Négoce pianos

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
	29 623	36 880	38 120	

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐Jeunes entreprises innovantes ☐Zones franches urbaines ☐Pôle de compétitivité ☐Entreprises nouvelles art. 44 quaterdecies ☐Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐Autres dispositifs ☐Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : EASY COMPTA

27 Rue Professeur Patel
69009 LYON

04 78 57 57 57

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

A LYON, le 14122018

Signature et qualité du déclarant

M. CHARLET Blaise

PRESIDENT

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2018)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS A B C G**
et Date de clôture de l'exercice **31102018**

H | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis, aux contractuels et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

(voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SAS A B C G		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : EML PIANOS		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 7 9 4 7 5 5 0 4 1 0 0 0 1 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31/10/2018					
		N-1 31/10/2017					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	186 121	186 121	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	26 067	8 794	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	12 000	38 796	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BO		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	8 562	8 562
TOTAL (II)		BJ	BK	280 340	38 067	242 273	220 539
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	67 065	346 722	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		13 224	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	87 199	87 199	
		Autres créances (3)	BZ	CA	10 351	10 351	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	38 410	38 410	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	11 764	11 764	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	561 510	67 065	494 446
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	841 850	105 131	736 719
						749 640	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété * :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS A B C G			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 25 000)	DA	25 000	25 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 500	2 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	254 463	190 231	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	82 806	64 232	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	364 770	281 963
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		187	
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	156 074	169 857	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	486	486	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		2 295	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	87 215	185 884	
	Dettes fiscales et sociales	DY	89 184	108 538	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	16 800	431	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	22 190		
TOTAL (IV)		EC	371 949	467 677	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	736 719	749 640	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	305 689	465 382	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A B C G							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 480 173	FB	14 600	FC	1 494 773	1 391 815	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	98 694	FH	900	FI	99 594	81 071	
		FJ	1 578 867	FK	15 500	FL	1 594 367	1 472 885	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *								
	Production immobilisée *						11 023		
	Subventions d'exploitation								
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						67 721	2 927	
	Autres produits (1) (11)						2 189	3	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 675 301	1 475 815	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 015 191	797 103	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(40 505)	99 025	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	6 227	4 170	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	220 780	182 374	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 211	6 647	
	Salaires et traitements *					FY	208 811	213 036	
	Charges sociales (10)					FZ	82 447	87 288	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	12 373	11 060
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	67 065	5 373
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4 353	7	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 583 953	1 406 084
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	91 348	69 731	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	5 630		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	5 630		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 400	4 208	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	3 400	4 208	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 229	(4 208)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	93 577	65 522	

Désignation de l'entreprise SAS A B C G										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	7 177			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	15 527	9 683		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	22 705	9 683		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	3 600	45		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	4 198	729		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	7 798	774		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	14 907	8 909		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	25 678	10 199		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 703 636	1 485 498		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 620 829	1 421 266		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	82 806	64 232		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY				
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								HP	13 784	13 809		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1H				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1J				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1K				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								HX	400			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RC				
	(9)	Dont transferts de charges								RD				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A1	1 000	2 723		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9								A4				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N				
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels										7 798		22 705		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/10/2018

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
671200 - PENALITES, AMENDES	1 022	
672000 - CHARGES EXCEP / EX ANTERIEURS	2 578	
675200 - VCEAC CORP	4 198	
772000 - PRODUIT S EXERCICE ANTERIEUR		7 177
775200 - PCEAC		15 527
Totalisation	7 798	22 705

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS A B C G										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	186 121	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3			KS	35 462	KT		KU	11 023
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	16 897	KW		KX	6 249	
		Matériel de transport *				KY	21 475	KZ		LA	21 034	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 356	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	79 190	LO		LP	38 306
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T	8 562	1U		1V		
TOTAL IV						LQ	8 562	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG		273 873	ØH		ØJ	38 306

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	186 121	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	11 624	MK	34 861	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	650	MN	22 496	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	17 900	MQ	24 609	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	1 665	MT	3 691	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	31 839	NH	85 656	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	8 562	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	8 562	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	31 839	ØL	280 340	ØM

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A B C G										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	26 955	QA	6 668	QB	7 556	QC	26 067	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	5 212	QE	1 889	QF	650	QG	6 451	
	Matériel de transport		QH	17 900	QI	2 886	QJ	17 900	QK	2 886	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 268	QM	930	QN	1 535	QO	2 663	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	53 335	QV	12 373	QW	27 641	QX	38 067	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	53 335	ØP	12 373	ØQ	27 641	ØR	38 067	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A B C G								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D		
		6E		6F		6G		6H		
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		9U		9V		9W		9X		
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	66 721	6P	67 065	6R	66 721	6S	67 065	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B	66 721	TY	67 065	TZ	66 721	UA	67 065
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	66 721	UB	67 065	UC	66 721	UD	67 065
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	67 065	UF	66 721					
		UG		UH						
		UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

Désignation de l'entreprise : SAS A B C G										Néant ☐ *		
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières			UT	8 562	UV		UW	8 562		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			VA							
		Autres créances clients			UX	87 199		87 199				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
		Personnel et comptes rattachés			UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 622		1 622				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	312		312				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	5 658		5 658				
		Groupe et associés (2)			VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	2 759		2 759				
		Charges constatées d'avance			VS	11 764		11 764				
	TOTAUX				VT	117 876	VU	109 314	VV	8 562		
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)			7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG								
	à plus d' 1 an à l'origine			VH	156 074		89 815		66 260			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés			8B	87 215		87 215				
		Personnel et comptes rattachés			8C	48 210		48 210				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	23 965		23 965				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	3 567		3 567					
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	9 870		9 870					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 572		3 572					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J							
		Groupe et associés (2)			VI	486		486				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	16 800		16 800				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2							
		Produits constatés d'avance			8L	22 190		22 190				
TOTAUX				VY	371 949	VZ	305 689		66 260			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	21 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL			486	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	34 783	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS A B C G				Néant ☐		Exercice N, clos le : 31102018		
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés					
	de son conjoint							
	moins part déductible *				à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	1 022	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les P.M.E. (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I								
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 sexies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	104 623	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RESULTAT FISCAL				BENEFICE(ligne XN) ou DEFICITreportable en avant (ligne XO)		XN	104 623	
						XO	0	

2058A - Réintégrations diverses au 31/10/2018

Libellé	Montant
Autres charges non déductibles	2 000
Totalisation	2 000

2058A - Déductions diverses au 31/10/2018

Libellé	Montant
CICE	6 883
REDUCTION IMPOT MECENAT	240
Totalisation	7 123

Désignation de l'entreprise SAS A B C G		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 163
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)			XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : SAS A B C G										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	64 232		Dividendes	- Autres réserves	ZD		64 232			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE					
					Report à nouveau		ZF					
	TOTAL I	ØF	64 232			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG				
										TOTAL II	ZH	64 232
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	63 519	YQ	28 960	42 744			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	53 586	21 611			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	49 904	XQ	54 237	52 023			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	19 011	20 511			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	93 947	88 230			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	220 780	182 374			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	3 781	3 865			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	3 430	2 782			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	7 211	6 647			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	264 479	243 872			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	138 728	103 044			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2017) *						ØB	206 143				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
REGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH					
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA		Plus-values à 15%					
							Plus-values à 0%					
							Imputations					
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD		Plus-values à 15%					
							Plus-values à 0%					
							Imputations					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe						
						JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS A B C G**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf état 2059A-Détail...	31 839	27 641		4 198
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	15 527	11 330	11 330			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)	11 330				
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)					

CADRE C : autres plus values taxables à 19% (1) (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A B C G		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/11/2017		et clos le : 31/10/2018	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 594 367	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 594 367	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2 189	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	11 023	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	40 505	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	53 717	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 098 536	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	79 334	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	640	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	207	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4 353	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 183 070	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	465 015
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		SA	465 015
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 594 367	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	6	
Période de référence	GY	01/11/2017	GZ 31/10/2018
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP	6	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFP N° 2059-F 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'am. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/10/2018

N° SIRET 79475504100017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABCG

ADRESSE (voie) EML PIANOS 27 QUAI ROMAIN ROLLAND

CODE POSTAL 69005 VILLE LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CHARLET Prénom(s) BLAISE
 Nom marital % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 1 275
 Naissance : Date 13121980 N° département 69 Commune TASSIN LA DEMI LUNE Pays FRANCE
 Adresse : N° 3 Voie RUE MERCIERE
 Code postal 69002 Commune LYON Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique GERMAIN Prénom(s) ANTHONY
 Nom marital % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 1 225
 Naissance : Date 24021982 N° département 69 Commune VILLEURBANNE Pays FRANCE
 Adresse : N° 111 47 Voie CHEMIN DU GRAND ROULE Rue Doreva Edmond Louard
 Code postal 69350 Commune LA MULATIERE LYON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A B C G	79475504100017	4759B
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
EML PIANOS 27 QUAI ROMAIN ROLLAND 69005 LYON		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	104 623
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	11 330
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	38 120

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	66 503

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	



N° 2069-RCI-SD
(2018)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/10/2018 Au titre de l'année civile Néant

Dénomination de l'entreprise	SASA B C G	N° Siren : 794755041
Adresse	EML PIANOS 69005 LYON	

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES * ☐ PME au sens communautaire ☒

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	240
CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	8 601

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE 240

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	hors DOM	situé dans les DOM
dont crédit d'impôt relatif aux rémun. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt 122 873

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)
Exercice du 01/11/2017 au 31/10/2018 ou année ¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration.
La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SAS A B C G		
Adresse	EML PIANOS	27 QUAI ROMAIN ROL	69005 LYON
N° SIREN	794755041		

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° SIREN	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	1 594 367	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	7 972
----------------------------------	---	-----------	---	---	-------

I - DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3	400
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ²	3b	400
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	400
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DEDUCTIBILITE

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	400
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	7 572

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUES AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ³	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁴		Excédents imputés ⁵		Excédents restant à imputer ⁶ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A	7 572	10		
N-4		B (A-10)	7 572	11		
N-3		C (B-11)	7 572	12		
N-2		D (C-12)	7 572	13		
N-1		E (D-13)	7 572	14		
				15	Total	

IV - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT

Réduction d'impôt de l'exercice ⁷ [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	240
--	----	-----

Entreprises individuelles: les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 25 sur la déclaration, n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: les montants déterminés ligne 3b et 16 doivent être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V - REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETES DE PERSONNES (OU ASSIMILES) ⁸

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part de la réduction d'impôt
Total		

VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	29 650
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 16)	18	240
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 17 - montant case 18 si case 17 > case 18).	19	29 410
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 18 - montant case 17 si case 18 > case 17)	20	

³ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁴ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁵ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁶ Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante

⁷ Montant à reporter sur la déclaration n°2069-RCI-SD

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 165 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI
(article 244 quater C du Code Général des Impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2 017
FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration.
La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le **01112017** Clos le **31102018**

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise		N° SIREN de l'entreprise	
		794755041	
SAS A B C G EML PIANOS 69005 LYON		Ancienne adresse (en cas de changement) :	
Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)		Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2 017	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année) ¹	1		122 873
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7,00 %) ²	2		8 601
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ³ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a		
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7,00 %) x 10/90)	3b		
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4		8 601
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5		
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6		8 601

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
	1	2	3	(1-2) x 3
			TOTAL	7

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Pour les rémunérations versées en 2015 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 7,5 %

³ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
TOTAL				

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	8 601
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.	10	8 601
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	8 601

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.</i>	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	8 601
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	

³ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

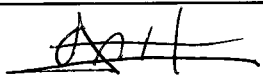


EML Pianos

Tél : 04.72.41.92.24 / Mail : eml@pianos-lyon.com
27, quai Romain Rolland 69005 LYON
S.A.S. A B C G au capital de 25.000€ - RCS Lyon B 794 755 041 00017
TVA FR91 794755041 - Orias Intermédiaire MOBSP n° 15000385

Assemblée Générale Ordinaire du 01 Mars 2019

Feuille de présence

Associés	Parts Sociales	Voix	Signature
M. Blaise CHARLET 5, rue Laurencin 69002 LYON	1275	1275	
M. Anthony GERMAIN 47, rue du Docteur Edmond Locard 69005 LYON	1225	1225	
Totaux :	2500	2500	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincères et véritable la présente feuille de présence arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 2500 droits sociaux.

Monsieur Blaise CHARLET,
Président

AG
CB



EML Pianos

Tél : 04.72.41.92.24 / Mail : eml@pianos-lyon.com
27, quai Romain Rolland 69005 LYON
S.A.S. A B C G au capital de 25.000€ - RCS Lyon B 794 755 041 00017
TVA FR91 794755041 - Orias Intermédiaire MOBSP n° 15000385

Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 01 Mars 2019

L'an Deux Mille dix-neuf,

Le 01 Mars,

A 12h30,

Au siège social,

Les associés de la société ABCG se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Blaise CHARLET, en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2500 sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.10.2018,
- Quitus aux dirigeants,
- Affectation des résultats,
- Pouvoir pour formalités.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AG
CB

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.10.2018, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et donne quitus aux dirigeants de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 82.806,41 € de la manière suivante :

- Le solde au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à : 337.269,67 €

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distributions antérieures de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code du Commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

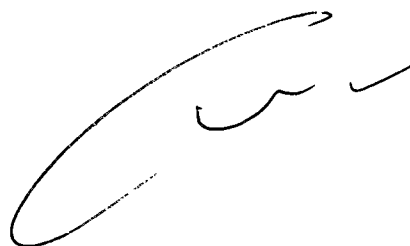
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président décide la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Fait à Lyon, le 01 Mars 2019

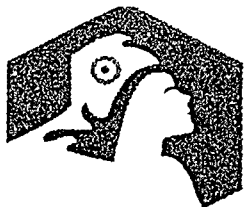


Monsieur Blaise CHARLET,
Président



Monsieur Anthony GERMAIN,
Directeur Général

AG
CB



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE LYON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS DES SOCIETES COMMERCIALES
Articles L 232-21 à L 232-23 du Code de Commerce

janvier 2019

Réservé au Greffe

Date de saisie :

N° de dépôt :

Déposant (cachet ou nom et adresse)	Numéro RCS :
Dénomination de la société :	
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON - 3 AVR. 2019 SP CB CCP EM	
Code du compte au Greffe (si titulaire d'un compte)	Comptes arrêtés au :

Tarif : 45,73 Euros

LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE DEPOSES :

- EN UN EXEMPLAIRE
- CERTIFIES CONFORMES PAR LE REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE
- DANS LE MOIS QUI SUIT L'APPROBATION DES COMPTES PAR L'ASSEMBLEE

En cas de refus d'approbation des comptes, doivent seulement être déposées dans le même délai deux copies certifiées conformes du P.V. de l'assemblée (ou d'un extrait). Le coût de ce dépôt est dans ce cas de 15,54 €.

	COMPTES ANNUELS			Rapport du Conseil de surveillance	Rapport Pdt du C.A. (1)	Rapport du Pdt du C.S. (1)	Rapport du Commissaire aux Comptes	Rapport du CAC contrôle interne (1)	Résolution d'affectation (2)
	Bilan Actif/passif	Compte de Résultat	Annexe						
SA ou SELAFA de type classique (L232-23 du code de commerce)	*	*	*		*		*	*	*
SA ou SELAFA à Directoire (L232-23 du code de commerce)	*	*	*	*		*	*	*	*
SAS ou SELAS (L232-23 du code de commerce)	*	*	*				*		*
SARL ou SELARL (ou EURL) avec Commissaire aux Comptes (L232-22 du code de commerce)	*	*	*				*		*
SARL ou SELARL (ou EURL) sans Commissaire aux Comptes	*	*	*						*
SNC avec Commissaire aux Comptes (3) (L232-21 du code de commerce)	*	*	*				*		*
SNC sans commissaire aux Comptes (3) (L232-21 du code de commerce)	*	*	*						*
Sociétés Etrangères (R123- 112 du code de commerce)	(4)	(4)	(4)	(4)			(4)		(4)

Groupe de sociétés Dépôt au siège de la société mère (L232-21 du code de commerce)	COMPTES CONSOLIDES			(le cas échéant)	Rapport de gestion du groupe		Rapport du CAC sur la consolidation
	*	*	*		*		

(1) Rapport sur les procédures de contrôle interne (Article L 225-37 alinéa 6 et article L 225-68 alinéa 7)

(2) Résolution d'affectation du résultat : proposition d'affectation soumise à l'assemblée et résolution d'affectation votée (extrait ou P.V. d'assemblée)

(3) Ne sont soumis à l'obligation de dépôt de leurs comptes annuels que les SNC dont tous les associés sont des SARL ou des SA (ou sont des SNC ou des sociétés en commandite simple dont tous les associés sont des SARL ou des SA)

(4) Les sociétés commerciales dont le siège est situé à l'étranger ayant un établissement en France, doivent déposer 2 exemplaires des documents comptables qu'elles ont établis, fait contrôler et publier dans l'Etat où elles ont leur siège social (dans le délai prévu par la législation de cet état). Ces documents doivent être le cas échéant traduits en français.

PRESENTATION MATERIELLE DES DOCUMENTS :

- Les documents déposés doivent permettre l'identification de la société en mentionnant sur leur première page sa dénomination, sa forme, l'adresse de son siège et son numéro RCS.
- Les couvertures, encarts, pages de garde, intercalaires ainsi que les retours sont déconseillés de même qu'il convient d'éviter de joindre des documents dont le dépôt n'est pas obligatoire.
- En raison des techniques d'archivage et de reproduction, il est recommandé de veiller à la lisibilité des documents déposés et d'éviter tout document de couleur ainsi que l'usage du recto-verso
- Il convient de veiller également à ce que les copies déposées ne soient pas coupées en bas de page.